INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 6 juillet 2021 à 20h00
au Centre communautaire Armand-Marchand
situé au 375, rue Adrien-Bélisle, Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	mairesse
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Martine St-Amant	conseillère municipale
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Marie-Ève Tremblay	conseillère municipale
	M. Michel Champagne	directeur général
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2021-07-156 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-157 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter les points 14 a), 14 b), 14 c) et 14 d) et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er juin 2021 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2021;

4. Administration - Direction générale :

4.1 Résolution autorisant le versement d'un montant de 1 000 $ à Baseball Mékinac provenant de la subvention versée par Mme Sonia LeBel, députée de Champlain, pour la saison de baseball 2021;

4.2 Demande à la Sûreté du Québec l'aide de ses effectifs pour les services de sécurité durant la période du Festival Western 2021;

4.3 Demande au Canadien National d'éviter le transport des matières dangereuses durant l'événement du Festival Western 2021 et de réduire la vitesse des trains;

4.4 Demande à la Régie du bâtiment du Québec l'aide de ses effectifs pour la vérification des installations de gaz propane et d'électricité durant la période du Festival Western édition 2021;

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

4.5 Demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation l'aide de ses effectifs pour la vérification des normes de qualité des aliments vendus au public durant la période du Festival Western édition 2021;

4.6 Demande à Hydro-Québec l'aide de ses effectifs et équipements durant la période du Festival Western prévue du 10 au 19 septembre 2021;

4.7 Demande au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSS MCQ), site CLSC Saint-Tite, sa collaboration pour mettre en place un service médical durant la période du Festival Western édition 2021;

4.8 Demande à Transports Canada d'appliquer la zone de protection de ¾ mille nautique en vertu de la Loi sur l'aéronautique du Canada et la réglementation concernant les drones ainsi que l'aide de ses effectifs durant le Festival Western 2021;

4.9 Demande de dérogation auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation visant le prolongement des heures d'ouverture des établissements commerciaux du territoire dans le cadre de l'événement du Festival Western 2021, incluant la Fête du travail;

4.10 Résolution amendant la résolution numéro 2021-06-136 autorisant l'octroi d'un permis pour la tenue d'un événement spécial : Marché public -Village western KapiBouska;

4.11 Résolution amendant la résolution numéro 2021-06-137 autorisant l'octroi d'un permis pour la tenue d'un événement spécial : Activités estivales – Festival Western de Saint-Tite;

4.12 Résolution autorisant la signature d'un contrat de services professionnels avec M. Gilles Dubé, qui agira à titre de coordonnateur-adjoint à la sécurité pour le Festival Western 2021;

5. Greffe :

5.1 Adoption du second projet de règlement numéro 497-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 concernant l'hébergement touristique et l'agrandissement de la zone 70-Cb;

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 499-2021 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 500-2021 amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public;

5.4 Adoption du règlement numéro 501-2021 amendant le règlement numéro 495-2021 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2021;

5.5 Demande de soumissions par appel d'offres public pour la reconstruction de la chaussé et le remplacement de ponceaux – Rang Sud;

6. Loisirs et culture :

Aucun point

7. Ressources humaines :

Aucun point

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

Aucun point

9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point

10. Gestion des eaux :

10.1 Dépôt du bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2019;

11. Autres sujets :

Aucun point

12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1er au 30 juin 2021 au montant de 561 113.64 $;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;

a) Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 546.13 $ à l'Association des propriétaires du Lac Perchaude Inc., provenant de la réserve financière créée pour les dépenses relatives à la protection du Lac à la Perchaude (règlement numéro 447-2018);

b) Résolution désignant le représentant autorisé de la Ville de Saint-Tite dans le dossier de M. Jean Vanasse (C. Q. 410-32-700538-204);

c) Résolution autorisant le paiement d'un montant de 400 $ au propriétaire du 850-852, rue de la Montagne pour l'entreposage de la neige provenant du déneigement de la rue St-Jean;

d) Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des travaux, dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable, au coût de 4 850 $ plus les taxes applicables;

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-158

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er juin 2021 et de la séance extraordinaire du 29 juin 2021, tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tel que rédigés.

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2021-07-159 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 1 000 $ À BASEBALL MÉKINAC PROVENANT DE LA SUBVENTION VERSÉE PAR MME SONIA LEBEL, DÉPUTÉE DE CHAMPLAIN, POUR LA SAISON DE BASEBALL 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a reçu de Mme Sonia LeBel, députée de Champlain, une subvention de 1 000 $ pour la saison de baseball 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est destinée à Baseball Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire lui remettre la subvention reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 1 000 $ à Baseball Mékinac provenant de la subvention versée par Mme Sonia LeBel, députée de Champlain, pour la saison de baseball 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-160 **DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2021**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QU'une demande soit faite auprès de la Sûreté du Québec afin d'obtenir l'aide de ses effectifs pour le service de sécurité dans la Ville de Saint-Tite durant les activités du Festival Western de Saint-Tite qui se tiendront du 10 au 19 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-161 **DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL D'ÉVITER LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES DURANT L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL WESTERN 2021 ET DE RÉDUIRE LA VITESSE DES TRAINS**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 10 au 19 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié et ce, à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses concertations auprès des principaux intervenants en matière de sécurité publique, nous sommes tous d'avis que le fait d'éviter le transport par voie ferroviaire des matières dangereuses aiderait sensiblement à minimiser les risques d'accident pouvant survenir durant cette courte période;

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter des accidents et de minimiser les risques, il est souhaitable, si possible, de réduire la vitesse des trains au plus bas kilomètre heure

possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande aux autorités du Canadien National d'éviter le transport des matières dangereuses sur le territoire durant l'événement du Festival Western prévu du 10 au 19 septembre 2021 afin de minimiser les risques potentiels en raison du volume de population et des visiteurs demeurant dans la ville durant cette activité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au Canadien National de collaborer avec les autorités municipales en réduisant la vitesse des trains au plus bas kilomètre heure possible.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-162 **DEMANDE À LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LA VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS DE GAZ PROPANE ET D'ÉLECTRICITÉ DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 10 au 19 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources sont toutefois limitées à l'égard de la vérification des installations au gaz propane et d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE durant cet événement, plusieurs petits commerces itinérants offrent à la clientèle du festival des produits d'alimentation nécessitant un équipement de propane;

CONSIDÉRANT QUE des milliers de véhicules récréatifs séjournent chez nous durant les 10 jours de l'événement et que ces derniers sont également munis d'une installation au propane;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs firmes spécialisées dans le domaine de la livraison du gaz propane desservent les différents commerçants et stationnements de véhicules motorisés;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs de la Régie du bâtiment du Québec sont les personnes les plus qualifiées pour faire respecter les lois en vigueur régissant le gaz propane et l'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à la Régie du bâtiment du Québec l'aide de ses effectifs (inspecteurs) pour la vérification des installations de gaz propane et d'électricité pour la période du Festival Western prévue du 10 au 19

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

septembre 2021;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière également la collaboration de la Régie afin que les inspecteurs demeurent sur le territoire, et ce durant les 10 jours de l'événement, afin de procéder efficacement à une vérification systématique de toutes les installations temporaires de gaz propane et d'électricité dans un souci de sécurité vis-à-vis notre population et nos nombreux visiteurs.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-163 **DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION L'AIDE DE SES EFFECTIFS POUR LA VÉRIFICATION DES NORMES DE QUALITÉ DES ALIMENTS VENDUS AU PUBLIC DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 10 au 19 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources sont toutefois limitées à l'égard de la vérification des aliments vendus au public durant cet événement;

CONSIDÉRANT QUE durant cet événement, plusieurs petits commerçants profitent de cette activité pour offrir, à une clientèle prenant part au festival, des produits d'alimentation préparés sur place;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont les personnes les plus qualifiées pour procéder à la vérification des aliments vendus au public et sont également en mesure de faire respecter les lois et règlements applicables en cette matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation l'aide de ses effectifs (inspecteurs), pour la vérification des normes de qualité des aliments vendus au public pour la période du Festival Western prévue du 10 au 19 septembre 2021;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière également la collaboration du ministère afin que les inspecteurs demeurent sur le territoire, et ce, durant les 10 jours de l'événement, afin de procéder efficacement à une vérification systématique de toutes les installations temporaires (kiosques de vente de nourriture) dans un souci de sécurité et de santé publique.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-164 **DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC L'AIDE DE SES EFFECTIFS ET ÉQUIPEMENTS DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN PRÉVUE DU 10 AU 19 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil

municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 10 au 19 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources et nos compétences sont toutefois limitées advenant l'interruption de l'alimentation électrique sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que nos besoins énergétiques sont accrus, compte tenu des opérations commerciales se déroulant durant les activités du Festival Western;

CONSIDÉRANT que par mesure préventive, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun d'obtenir la collaboration d'Hydro-Québec en s'assurant d'un service d'urgence mobilisé sur le territoire durant les 10 jours de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Hydro-Québec l'aide de ses effectifs et équipements durant la période du Festival Western prévue du 10 au 19 septembre 2021;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite requière la collaboration d'Hydro-Québec en mettant sur pied un service d'urgence durant les 10 jours de l'événement sur le territoire advenant l'interruption de l'alimentation électrique;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Hydro-Québec que les camions et équipements servant aux travaux d'entretien et de remise en état du courant électrique soient disposés, durant les 10 jours, au site du poste de commandement de la sécurité de la ville soit au 375 rue Adrien-Bélisle à Saint-Tite;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, dans un souci d'efficacité et de promptitude à répondre à tout appel d'urgence, demande à Hydro-Québec à ce que les effectifs attitrés à cet horaire d'urgence soient du personnel de la région de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-165 **DEMANDE AU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC (CIUSSS MCQ), SITE CLSC SAINT-TITE, SA COLLABORATION POUR METTRE EN PLACE UN SERVICE MÉDICAL**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 10 au 19 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources et nos compétences sont toutefois limitées à l'égard d'accidents corporels pouvant survenir durant cet événement;

CONSIDÉRANT QUE par mesure préventive, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun et nécessaire d'adapter les services médicaux de santé, afin de répondre efficacement aux besoins particuliers de la population tant au niveau des

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

ressources humaines que du matériel médical sur le territoire même de l'événement pour parer à toute éventualité pouvant survenir durant les activités du Festival Western;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite :

- Demande aux dirigeants du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSS MCQ), site CLSC Saint-Tite, leur collaboration ainsi que celle de leurs partenaires concernés, en cohérence avec leurs mandats, missions, rôles et responsabilités dans la mise en œuvre d'une organisation de services de santé adaptés aux besoins particuliers et potentiellement accrus de la population, un service médical avec un nombre suffisant de ressources humaines ainsi que du matériel médical durant les 10 jours de l'événement du Festival Western prévu du 10 au 19 septembre 2021;

Adoptée à l'unanimité

2021-07-166

DEMANDE À TRANSPORTS CANADA D'APPLIQUER LA ZONE DE PROTECTION DE ¾ MILLE NAUTIQUE EN VERTU DE LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE DU CANADA ET LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES DRONES AINSI QUE L'AIDE DE SES EFFECTIFS DURANT LE FESTIVAL WESTERN 2021

CONSIDÉRANT QUE lors des événements du Festival western de Saint-Tite tenus les années précédentes, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a obtenu la collaboration de Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aéronautique*, et plus précisément en vertu des dispositions de l'article 5.1, Transports Canada a limité l'espace aérien du territoire dans un rayon de 0,75 mN centré sur N 46 43 47 W72 33 12 (approx. 7 mN de cs j 7) SFC à 1500 pi ASL, sauf opérations médicales, tous les ACFT doivent demeurer à l'écart;

CONSIDÉRANT QUE cette restriction émise par Transports Canada a permis aux autorités municipales de mieux contrôler les activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volant à basse altitude durant cet événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite et l'organisation du Festival western de St-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 53e édition de l'événement prévue du 10 au 19 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE suite aux excellents résultats obtenus grâce à l'apport de Transports Canada, le conseil juge opportun d'obtenir pour l'événement 2021, la mise en vigueur de la zone de protection telle qu'établie;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise en vigueur d'une telle zone de protection, le conseil municipal désire obtenir l'aide des inspecteurs et enquêteurs de Transports Canada durant tout l'événement, afin de mieux contrôler les activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volants et de sensibiliser les pilotes à respecter la zone de protection;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de drones qui circulent pendant la période du Festival Western et des problématiques qui peuvent en résulter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire obtenir l'aide des inspecteurs et enquêteurs de Transports Canada durant tout l'événement, afin d'appliquer la réglementation concernant les drones;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,

appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada d'attester de nouveau pour la 53e édition du Festival Western prévue du 10 au 19 septembre 2021, la mise en vigueur de la zone de protection de ¾ mille nautique suivant les dispositions de l'article 5.1 de la *Loi sur l'aéronautique*;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada d'appliquer la réglementation concernant les drones pendant l'événement du Festival Western;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande à Transports Canada la présence des inspecteurs et enquêteurs durant tout l'événement du Festival Western afin de procéder efficacement au contrôle des activités commerciales des hélicoptères et autres appareils volants, de sensibiliser les pilotes à respecter la zone de protection et de contrôler la présence des drones;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite compte sur la bonne collaboration de Transports Canada pour donner suite à cette requête dans les meilleurs délais, pour qu'il puisse aviser les propriétaires des terrains louant des emplacements de site d'atterrissage et de décollage à des firmes spécialisées dans le domaine de l'aéronautique, profitant de cet événement d'envergure internationale à des fins commerciales.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-167

DEMANDE DE DÉROGATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION VISANT LE PROLONGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL WESTERN 2021, INCLUANT LA FÊTE DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite œuvrent actuellement à préparer la 53e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 10 au 19 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que cet événement est qualifié à juste titre d'événement touristique d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT que nous accueillons plus de 600 000 visiteurs à chaque année durant les dix (10) jours de l'événement;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être en mesure de répondre à la demande des festivaliers pour se procurer les denrées et autres produits de consommation, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation la permission de prolonger les heures d'ouverture des établissements commerciaux du territoire, dans le cadre de l'événement du Festival Western édition 2021 et de permettre d'ouvrir les commerces la fin de semaine de la Fête du Travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation, une dérogation pour un événement spécial, au sens de l'article 14 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, visant à autoriser les établissements commerciaux de la Ville de Saint-

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

Tite à admettre exceptionnellement le public en dehors des heures d'ouverture prévues par la loi, soit de 8 h à 23 h, de la fin de semaine de la Fête du travail jusqu'au dernier dimanche du Festival Western de St-Tite, soit du 4 au 19 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-168 **RÉSOLUTION AMENDANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-136 AUTORISANT L'OCTROI D'UN PERMIS POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : MARCHÉ PUBLIC – VILLAGE WESTERN KAPIBOUSKA**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 2021-06-136 adoptée le 1er juin 2021, le conseil municipal a octroyé un permis au Village western KapiBouska pour la tenue d'un événement spécial : Marché public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a autorisé la fermeture de la rue Notre-Dame, entre la rue Adrien-Bélisle et la rue St-Gabriel, les vendredis du 25 juin au 24 septembre 2021, de 15h à 21h30;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite amende à toutes fins que de droit la résolution numéro 2021-06-136 de la façon suivante :

- La fermeture de la rue Notre-Dame entre la rue Adrien-Bélisle et la rue St-Gabriel est autorisée du 25 juin au 24 septembre 2021 de 15h à 21h30, à l'exception des vendredis 10 et 17 septembre 2021 où la rue Notre-Dame devra demeurer ouverte à la circulation;

La résolution numéro 2021-06-136 demeure en vigueur quant aux autres dispositions.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-169 **RÉSOLUTION AMENDANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-137 AUTORISANT L'OCTROI D'UN PERMIS POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : ACTIVITÉS ESTIVALES – FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 2021-06-137 adoptée le 1er juin 2021, le conseil municipal a octroyé un permis à l'organisation du Festival Western de Saint-Tite pour la tenue d'activités estivales en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les activités ont été modifiées par l'organisation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite amende à toutes fins que de droit la résolution numéro 2021-06-137 de la façon suivante :

Les activités autorisées consistent en la tenue de trois (3) gymkhanas et d'un rodéo aux dates suivantes :
- Les 2-3-4 juillet : gymkhana
- Les 30-31 juillet-1er août : gymkhana et rodéo
- Les 6-7-8 août : gymkhana

La résolution numéro 2021-06-137 demeure en vigueur quant aux autres dispositions.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-170 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC M. GILLES DUBÉ, QUI AGIRA À TITRE DE COORDONNATEUR-ADJOINT À LA SÉCURITÉ POUR LE FESTIVAL WESTERN 2021**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a conclu, pour l'année 2019 un contrat de services professionnels avec M. Gilles Dubé pour le poste de coordonnateur-adjoint durant l'événement du Festival Western;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels doit être renouvelé pour le Festival Western 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement du contrat de services professionnels avec M. Gilles Dubé, relativement aux tâches de coordonnateur-adjoint à la sécurité pour le Festival Western 2021, moyennant des honoraires de 52.50$/heure, jusqu'à concurrence de 250 heures;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse, Mme Annie Pronovost et le directeur général, M. Michel Champagne, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, le contrat de services professionnels ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2021-07-171 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 497-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014 CONCERNANT L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 70-CB**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de zonage numéro 347-2014;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 497-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 a été donné à la séance ordinaire du 1er juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 497-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 a été adopté lors de la séance ordinaire du 1er juin 2021 (résolution numéro 2021-06-139);

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'état d'urgence sanitaire provoqué par la pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Saint-Tite a publié dans un journal diffusé sur son territoire et a affiché au

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

bureau municipal, un avis public concernant le processus de consultation écrite de quinze (15) jours;

CONSIDÉRANT QUE la consultation écrite s'est tenue du 9 au 24 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE des commentaires écrits ont été transmis à la Ville, sous la forme d'une pétition, pendant la période de consultation;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement suite à la consultation écrite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte, sans changement, le second projet de règlement numéro 497-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014, le tout conformément à l'article 128 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le projet de règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'une copie du second projet de règlement soit transmise à la MRC de Mékinac.

Madame la conseillère Martine St-Amant demande le vote.

Pour : Marie-Andrée Trudel, Gilles Damphousse, Gaétan Tessier, Marie-Ève Tremblay.

Contre : Martine St-Amant

Adoptée à la majorité

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 499-2021 DÉCRÉTANT LES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 499-2021 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

Ce règlement a pour objet de fixer les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 500-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2012 CONCERNANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC

Madame la conseillère Marie-Ève Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 500-2021 amendant le règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public.

Ce règlement a pour objet d'ajouter l'article 6.8 interdisant les urinoirs à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-07-172

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 495-2021 IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2021

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 501-2021 amendant le règlement numéro 495-2021 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2021 a été donné à la séance extraordinaire du 29 juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 501-2021 amendant le règlement numéro 495-2021 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-173

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉ ET LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX – RANG SUD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire procéder à la reconstruction de la chaussée et le remplacement de ponceaux dans le Rang Sud;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ce contrat de construction, puisque la dépense est d'au moins 105 700 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

- D'autoriser M. Carl Jutras, ingénieur à la MRC de Mékinac, à procéder à la demande de soumissions publiques pour la reconstruction de la chaussée et le remplacement de ponceaux dans le Rang Sud;

- De désigner M. Carl Jutras, ingénieur, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2021-07-174

DÉPÔT DU BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Garon-Rheault, opérateur traitement des eaux, a dressé le bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce bilan est déposé devant le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu :

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-175 **RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1ER AU 30 JUIN 2021 AU MONTANT DE 561 113.64 $**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1er au 30 juin 2021, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de cinq cent soixante-et-un mille cent treize dollars et soixante-quatre cents (561 113.64 $) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-176 **CORRESPONDANCE**

1. De la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, nous informant du versement d'un montant additionnel de 355 298 $ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

2. De la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Mme Andrée Laforest, nous informant du versement d'une aide financière au montant de 153 100 $ provenant du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

3. Du ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, nous informant du versement d'une aide financière au montant de 28 313 $ provenant du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration.

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

2021-07-177 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 546.13 $ À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC PERCHAUDE INC., PROVENANT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE CRÉÉE POUR LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROTECTION DU LAC À LA PERCHAUDE (RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2018)**

CONSIDÉRANT QU'une réserve financière a été créée pour les dépenses relatives à la protection du lac à la Perchaude aux termes du règlement numéro 447-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du Lac à la Perchaude Inc. a déposé une demande d'aide financière au montant de 546.13 $ dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la protection des lacs Pierre-Paul, Perchaude et Trottier;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du Lac à la Perchaude Inc. remplit

les conditions d'admissibilité pour déposer une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est le suivant :

- Consultation et plan d'action sommaire pour la protection du lac par la firme Rappel Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau : 546.13 $

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise l'amélioration de la qualité de l'eau du lac et répond aux objectifs de la politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au moment de 546.13 $ à l'Association des propriétaires du Lac Perchaude Inc. provenant de la réserve financière créée pour les dépenses relatives à la protection du lac à la Perchaude (règlement numéro 447-2018).

Adoptée à l'unanimité

2021-07-178 **RÉSOLUTION DÉSIGNANT LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA VILLE DE SAINT-TITE DANS LE DOSSIER DE M. JEAN VANASSE (C.Q. 410-32-700538-204)**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le directeur des travaux publics de la Ville de Saint-Tite, M. Sylvain Déry, soit mandaté par et autorisé à représenter la Ville de Saint-Tite dans le cadre d'une audition prévue le 14 septembre 2021, ou à toute autre date de remise, le cas échéant, dans le cadre de recours en dommages-intérêts intentés par M. Jean Vanasse dans le dossier de la Cour du Québec, Division des petites créances, portant le numéro 410-32-700538-204, et ce, sans admission de quelque nature que ce soit.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-179 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 400 $ AU PROPRIÉTAIRE DU 850-852, RUE DE LA MONTAGNE POUR L'ENTREPOSAGE DE LA NEIGE PROVENANT DU DÉNEIGEMENT DE LA RUE ST-JEAN**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 850-852, rue de la Montagne autorise la Ville de Saint-Tite à entreposer, sur sa propriété, la neige provenant du déneigement de la rue St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de lui verser un dédommagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 400 $ au propriétaire du 850-852, rue de la Montagne, pour l'entreposage de la neige provenant du déneigement de la rue St-Jean.

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

2021-07-180 **RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX, DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE, AU COÛT DE 4 850 $ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la préparation d'un devis d'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des travaux, dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, au coût de 4 850 $ plus les taxes applicables, incluant un devis technique et administratif avec des critères de sélection et la participation au comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, au coût de 4 850 $ plus les taxes applicables, pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des travaux, dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-07-181 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand
Greffière

Annie Pronovost
Mairesse